

COMITE de PROGRAMMATION 2023 - 2027
Vendredi 13 février 2026
Au PNRGc

Compte-rendu

Liste des présents :

| | TITULAIRES | | SUPPLEANTS | |
|----------------|-----------------------|----------|--------------------------|----------|
| Collège public | M. FIOL Richard | Présent | M. ARLES Jacques | - |
| | Mme GAZEL Emmanuelle | Présente | M. CARLES Clément | - |
| | M. LABORIE Christophe | Excusé | M. ASSIER Claude | - |
| | Mme LEVEQUE Gaëlle | Excusée | M. PEYRETOUT Séverine | Présente |
| | | - | M. TOUZET Cyril | Excusé |
| | M. GROS Edmond | Présent | M. Daniel FABRE | - |
| | M. REGOURD Yves | Présent | M. MASSOL Nicolas | - |
| | M. CANITROT Alexis | - | M. CONSTASTIN Patrick | - |
| | M. GELY Serge | - | M. COSTES Hervé | - |
| | M. CARTAYRADE Régis | - | Mme BEDEL Christine | - |
| | M. DURAND Arnaud | - | M. DAVID Sébastien | Présent |
| | M. CAPEL Jean | Présent | M. BOISSIERE Benjamin | - |
| | M. LAURAIN Damien | - | M. CARNAC André | - |
| | Mme ALIES Monique | Présente | Mme FONTANILLES Michelle | - |
| | Mme ROUX Maryse | - | M. RODRIGUEZ François | - |

| | | | | |
|--|----------------------|---------|----------------------|---|
| | M. COMBETTES Maurice | Présent | M. LACAN Guy | - |
| | M. VIDAL Joël | - | M. BOS Robert | - |
| | Mme VIDAL Marina | Excusée | M. DALMAYRAC Gilbert | - |

| | TITULAIRES | | SUPPLEANTS | |
|---------------|----------------------------|----------|--|---------|
| Collège privé | M. BARRE Emmanuel | - | M. MERVIEL Ghislain | - |
| | M. GLANDIERES Georges | Visio | M. DUMORA Pascal | Excusé |
| | M. FABRE Romain | Présent | M. MAYMARD Samuel | - |
| | M. ROQUEIROL Christian | Excusé | M. MAYET Patrick | - |
| | M. RIVIERE Sébastien | - | M. CREBASSA Michel | Présent |
| | Mme TICHIT Marie-Lise | Présente | Mme JULHES Marie-Hélène | - |
| | M. PARAIS Emmanuel | Présent | Mme GUELTON-THOMASSET Céline | - |
| | M. DE BOISSIEU Pierre Yves | Excusé | M. JACQUEMIN Michel | Excusé |
| | M. LIGNON Jean-Philippe | Présent | M. ALBINET Christian | - |
| | M. FOURY Stéphane | Excusé | M. MILHAU Christophe | - |
| | Mme VERGELY Camille | Visio | Mme BOISSON Nadine | - |
| | M. BONNIN Pascal | Présent | Mme MOREAU Emilie | - |
| | M. BON Laurent | - | Mme GINESTET Vanessa | - |
| | M. NAKICH Léo | Excusé | M. BEDEL GIROU DE BUZAREINGUES Mathieu | - |
| | Mme CROS Amandine | Excusée | Mme DELAGNES Anne | - |
| | M. MANGUIN Patrick | Excusé | M. BEZES Didier | Visio |
| | Mme CROS Eliane | - | M. LAFARGE Gaël | - |
| | Mme LACOMBE Gisèle | Excusée | M. ROCH Jean-Louis | - |

| | | |
|-------------------------|--------------------|----------|
| Equipe technique du GAL | Mme ALINAT Julie | Présente |
| | M. FAUCONNIER Eric | Présent |
| Directeur PNR | M. PUJOL Sébastien | Présent |

| Règle du double quorum | Comité de programmation du 13/02/2026 |
|---|---------------------------------------|
| 50 % des membres ayant voix délibérante sont présents | 9/18 |
| 50 % au moins des membres présents appartiennent au collège privé | 9/18 |

La séance est ouverte par Madame Emmanuelle GAZEL, Présidente du GAL Grands Causses Lévezou, qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de programmation et les remercie pour leur présence.

5^e comité de programmation avec un ordre du jour assez dense.

Présentation de l'ordre du jour :

- Signature de la convention avec les EPCI ;
- Modification du règlement intérieur ;
- Abandon d'un dossier déposé et sélectionné ;
- Présentation et sélection de 11 projets ;
- Vote sur les projets « accord de coopération » - Ligne de train de l'Aubrac & Marque Parc ;
- Impact financier du programme ;
- Questions diverses.

Il est rappelé qu'en amont de ce comité de programmation, le comité technique s'est réuni le 4 février 2026. Il s'est prononcé sur les dossiers présentés et a rendu un avis technique. Ces avis vous seront présentés lors de la sélection des 11 projets.

Madame GAZEL informe les membres qu'il s'agit du dernier comité de programmation avant les élections municipales. Pour certains, ce sera également le dernier mandat. Il sera donc nécessaire de désigner de nouveaux membres pour siéger au comité de programmation LEADER après les élections municipales.

Madame GAZEL informe également les membres que le GAL Grands Causses Lévezou compte désormais huit communautés de communes, à la suite de la fusion, au 1er janvier 2026, de la Communauté de communes Lévezou Pareloup avec la Communauté de communes Pays de Salars, désormais dénommée « Lévezou Communauté de communes ».

Convention EPCI :

Madame GAZEL rappelle que, lors d'un précédent Comité de programmation, il avait été indiqué que la Région avait adopté, le 23 mai 2025, une convention tripartite entre la Région, le GAL et les structures intercommunales.

Cette convention vise à :

- Sécuriser, harmoniser et simplifier la gestion des aides économiques dans le cadre des contreparties nationales LEADER.

Madame GAZEL précise que toutes les communautés de communes concernées ont délibéré et transmis leurs délibérations. Il convient donc désormais de finaliser la démarche par la signature de la convention.

Seule la communauté de communes des Causses à l'Aubrac n'a pas souhaité délibérer sur cette convention.

Les membres du comité de programmation se sont interrogés sur les raisons pour lesquelles la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac ne souhaitait pas délibérer, d'autant plus qu'un dossier est en cours à Saint-Martin-de-Lenne. Il a été rappelé que, si elle ne signe pas la convention, en tant qu'autorité souveraine, elle ne pourra pas accompagner les porteurs de projets privés.

Aucun élément n'a été communiqué quant aux motifs de ce refus.

Les membres ont également demandé si l'absence de signature de cette communauté de communes des Causses à l'Aubrac avait un impact sur les autres intercommunalités. La réponse apportée a été négative.

Modification règlement intérieur :

Madame GAZEL rappelle que, lors du premier comité de programmation LEADER, le règlement intérieur du GAL Grands Causses Lévezou avait été validé.

À la suite d'un audit de la Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural (DG AGRI), une précision réglementaire a été apportée concernant les consultations écrites et, à cet effet, nous devons modifier une phrase du règlement :

Le règlement prévoit qu'en cas de consultation écrite et en l'absence de réponse ou d'objection, les propositions soumises au vote seront réputées acceptées.

La modification proposée est la suivante :

« Seules les réponses exprimées dans ce délai sont prises en compte pour le vote. Les absences de réponse sont considérées comme des voix non exprimées et ne peuvent être comptabilisées comme des voix favorables ».

Il est donc rappelé aux membres du comité de programmation l'importance de répondre aux consultations écrites afin que leur vote soit pris en compte.

À chaque fois que nous n'aurons pas le quorum en cas de consultation écrite, il sera nécessaire de répondre afin que le vote soit pris en compte.

Modification du règlement mis au vote :

COMITÉ DE PROGRAMMATION :

NOMBRE DE VOTANTS PRÉSENTS (*) : **9/18 du collège public - 9/18 du collège privé**

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (**) : **0**

CONFLIT D'INTÉRÊT : **0**

NOMBRE DE VOTANTS ÉFFECTIFS : **18**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

POUR : **18**

QORUM : **ATTEINT**

RÉSULTAT DU VOTE : **VALIDÉ A L'UNANIMITÉ**

AVIS : AUCUNE REMARQUE

(*) : titulaires (des 2 collèges) et suppléants votants en l'absence du titulaire

(**) : respect de l'égalité des collèges au moment du vote

Abandon d'un projet sélectionné :

Il s'agit du Projet Ping Pong Cowork concernant le développement et renforcement de nouvelles activités de service au sein du tiers lieu : après 8 années d'existence, la structure a fait l'objet d'une liquidation judiciaire et a cessé son activité le 9 janvier 2026.

Il est proposé de voter l'annulation de ce projet afin de réintégrer les crédits correspondants dans l'enveloppe LEADER.

Le projet est mis au vote :

Porteur : SCOP PINGPONG COWORK

Objet : DÉVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS D'INSERTION ET DE SERVICES AU SEIN DU TIERS-LIEU PING-PONG

Résumé de l'opération : Ce projet vise à favoriser le retour à l'emploi en levant les freins liés à la mobilité, à l'isolement ou au manque de qualification, tout en répondant aux besoins concrets de recrutement des restaurateurs du territoire.

DOSSIER SELECTIONNÉ LE : 13/11/2025

MONTANT LEADER SOLICITÉ : 24 500.00 €

AVIS DU PROJET : Abandonné

Après 8 années d'existence, la structure a fait l'objet d'une liquidation judiciaire et a cessé son activité le 9 janvier 2026.

COMITÉ DE PROGRAMMATION :

NOMBRE DE VOTANTS PRÉSENTS (*) : 9/18 du collège public - 9/18 du collège privé

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE () : 0**

CONFLIT D'INTÉRÊT : 0

NOMBRE DE VOTANTS ÉFFECTIFS : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

QORUM : ATTEINT

RÉSULTAT DU VOTE : VALIDÉ A L'UNANIMITÉ

AVIS : ABANDONNÉ

MONTANT FEADER ABANDONNÉ : 24 500.00 €

(*) : titulaires (des 2 collèges) et suppléants votants en l'absence du titulaire

(**) : respect de l'égalité des collèges au moment du vote

Vote projet instruit par l'autorité de gestion :

Madame GAZEL informe que le dossier porté par l'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DE BREBIS DE L'AIRE DE ROQUEFORT, relatif à la démarche de caractérisation d'un isolant à base de laine de brebis, a été présenté le 29 novembre 2024.

À la suite de l'avis réglementaire favorable de l'autorité de gestion, il convient désormais de procéder au vote afin de valider le projet et son plan de financement.

Les membres présents ont souligné qu'il s'agit d'un très beau projet, ayant obtenu une excellente note. Le projet a été chaleureusement félicité.

Le projet est mis au vote :

Porteur : ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DE BREBIS DE L'AIRE DE ROQUEFORT

Objet : DÉMARCHE DE CARACTERISATION D'UN ISOLANT A BASE DE LAINE DE BREBIS

Résumé de l'opération : Ce projet vise à réaliser les essais de caractérisation et à constituer le dossier nécessaire à l'obtention d'un Avis Technique Expérimental (ATEX) pour l'isolant en laine ISOLAINA, destiné à l'isolation des combles et rampants en neuf comme en rénovation. L'objectif est de permettre le déploiement de l'activité « isolation » de la Filature Colbert, de structurer la filière laine locale, d'ouvrir de nouveaux marchés (notamment publics) et de renforcer l'économie circulaire et l'attractivité du territoire.

DOSSIER SELECTIONNÉ LE : 29/11/2024

MONTANT LEADER SOLICITÉ : 48 566.14 €

AVIS DU PROJET : Projet éligible.

COMITÉ DE PROGRAMMATION :

NOMBRE DE VOTANTS PRÉSENTS (*) : 9/18 du collège public - 9/18 du collège privé

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE () : 0**

CONFLIT D'INTÉRÊT : 0

NOMBRE DE VOTANTS ÉFFECTIFS : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

QORUM : ATTEINT

RÉSULTAT DU VOTE : VALIDÉ A L'UNANIMITÉ

AVIS : PROGRAMMÉ

MONTANT FEADER : 48 566.14 €

() : titulaires (des 2 collèges) et suppléants votants en l'absence du titulaire*

*(**) : respect de l'égalité des collèges au moment du vote*

Présentation et sélection de projets

La lecture des projets est effectuée par Julie ALINAT et Éric FAUCONNIER, et les dossiers sont mis à la sélection des membres du Comité.

Présentation des projets

1) Requalification du centre-bourg et valorisation des espaces publics **COMMUNE DE MARTRIN**

Description du projet



La commune de Martrin engage un projet de requalification de son centre-bourg afin d'améliorer la sécurité, le cadre de vie et de valoriser le patrimoine.

Le projet se déroule en deux phases entre 2025 et 2027. La première concerne le cœur du village et prévoit l'enfouissement des réseaux secs et pluviaux, ainsi que la réfection des voiries avec des revêtements harmonisés.

La seconde phase porte sur un traitement qualitatif des sols, la requalification du parvis de l'église, la création d'un îlot de fraîcheur végétalisé, l'amélioration des cheminements piétons, l'organisation du stationnement et le renforcement du paysage par des plantations et des murets en pierre.

L'opération, soutenue par LEADER, concerne spécifiquement les aménagements de surface et la désimperméabilisation : bordures, maçonneries en pierre locale, cheminements doux, espaces verts, mobilier urbain et dallage en pierre naturelle du parvis de l'église.

Elle constitue le volet paysager, patrimonial et qualitatif du projet, visant à redonner cohérence, attractivité et identité au cœur du bourg de Martrin.

Les + du projet :

- Valorisation du patrimoine ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Adaptation aux enjeux climatiques et de résilience territoriale.

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **225 130.48 euros HT**

Leader sollicité : **60 000.00 euros**

NOTE PROPOSÉE PAR CT : **17/24**

REMARQUES CT : Aucune remarque

Avis sur la sélection :

REMARQUES CP : Il a été indiqué qu'il s'agissait d'un projet important pour la commune de Martrin, avec une forte ambition portée sur la requalification du cœur de village.

AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : SÉLECTIONNÉ

2) Création d'une unité de vie pour personnes âgées autonomes
COMMUNE DE BELMONT SUR RANCE

Description du projet



La commune de Belmont-sur-Rance porte un projet de création d'une petite unité de vie destinée aux personnes âgées autonomes, par la réhabilitation de l'ancien bâtiment communal « ex-Sherpa », situé au cœur du bourg.

Cette opération répond à un besoin croissant des seniors du territoire souhaitant se rapprocher des services de proximité tout en conservant leur autonomie.

Le projet prévoit l'aménagement de six logements adaptés (T2 et T3), entièrement équipés, ainsi que des espaces communs favorisant la convivialité et le lien social. Les aménagements paysagers seront également remis en état.

La réhabilitation complète du bâtiment intégrera une amélioration significative de la performance énergétique et du confort thermique, permettant de redonner vie à un bâtiment inoccupé et vieillissant au cœur du village.

Les + du projet :

- Réponse concrète au vieillissement du territoire ;
- Localisation stratégique en cœur de bourg ;
- Projet durable et structurant.

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **537 093.69** euros HT

Leader sollicité : **81 000.00** euros

NOTE PROPOSÉE PAR CT : **20/24**

REMARQUES CT : Il a été demandé quelles étaient les dépenses éligibles prises en charge par le programme LEADER dans ce type de projet. Il a été précisé que le soutien porte principalement sur les parties communes.

Avis sur la sélection :

REMARQUES CP : Il a été indiqué qu'il s'agissait d'une ancienne maison de retraite réhabilitée. 40 % de la population a plus de 60 ans. Il y a beaucoup de personnes isolées en périphérie du village qui souhaitent réintégrer le bourg et bénéficier d'un logement facilitateur. Il s'agit d'une solution

intermédiaire avant l'entrée en maison de retraite, puisque ces logements sont destinés à des personnes autonomes. Des candidatures ont déjà été déposées pour intégrer la structure.

Il a été demandé si les six logements correspondaient aux besoins identifiés. La réponse apportée a été oui, même s'il aurait été possible d'en réaliser davantage.

Il s'agit d'un bâtiment patrimonial. La réhabilitation représente un coût plus élevé, mais il est important pour la commune et ses habitants de redonner vie à ce bâtiment historique.

AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : **SÉLECTIONNÉ**

3) Construction de la destination de randonnée du Sévéracais
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Description du projet



Le projet de construction de la destination randonnée du Sévéracais vise à structurer, valoriser et développer une offre de randonnée cohérente et lisible à l'échelle de la commune de Sévérac d'Aveyron.

S'appuyant sur un réseau existant de sentiers de grande qualité, il a pour ambition de transformer ce potentiel en une véritable destination touristique, articulée autour des grandes itinérances et de boucles locales. Mené en partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses, le projet repose sur une ingénierie spécialisée visant à définir les itinéraires, valoriser les paysages et le patrimoine, mobiliser les acteurs locaux et construire un récit de territoire. Il intègre des phases de diagnostic, de concertation, de relevés de terrain et structuration.

L'opération contribue à un développement touristique durable, respectueux des milieux naturels, et s'inscrit pleinement dans la stratégie du GAL Grands Causses Lévezou en faveur de l'attractivité et des activités de pleine nature.

Les + du projet :

- Structuration d'une destination touristique durable ;
- Valorisation du patrimoine naturel et culturel du Sévéracais ;
- Dynamique collective et retombées économiques locales.

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **16 690,00 euros HT**

Leader sollicité : **10 000,00 euros**

NOTE PROPOSÉE PAR CT : **24/24**

REMARQUES CT : **Les techniciens ont souligné que l'harmonisation et la continuité des aménagements constituent un réel atout et une démarche positive pour le territoire.**

Avis sur la sélection :

REMARQUES CP : Cela va permettre une meilleure cohésion et de créer des liens avec les autres communes. Ce travail est mené depuis plusieurs années sur l'ensemble des communautés de communes du Parc. Nous comptons 4 000 km de chemins de randonnée dans ce schéma directeur. Le fait de s'étendre sur le Sévéracais permettra d'avoir une offre encore plus importante en matière de

sentiers, ainsi que l'opportunité de créer des connexions avec d'autres boucles pour recréer de nouveaux itinéraires et envisager d'autres travaux de restructuration de ces chemins.

Il a été demandé s'il s'agissait uniquement de sentiers pédestres. Il s'agit d'un réseau multi-randonnées : la base est le cheminement piéton, mais dès que cela est possible, il est ouvert à la pratique du VTT, du gravel, du trail... L'objectif est d'étendre progressivement le projet.

AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : **SÉLECTIONNÉ**

4) Bien produire localement- Bien manger localement – 4^{ème} programme d'actions
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Description du projet



Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » de niveau 1 par le Ministère de l'Agriculture en 2021, la stratégie alimentaire élaborée sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec les acteurs territoriaux de l'alimentation valorise le Bien Produire localement et le Bien Manger Localement grâce au déploiement d'une cinquantaine d'actions au cours de 2 programmes opérationnels (PAT1 : 2019-2021 – PAT2 : 2021-2024 – PAT3 :2025).

Le territoire souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer les actions engagées en déclinant un nouveau programme d'action opérationnel (PAT4).

La demande de financement leader porte uniquement sur le co-financement de l'animation et de la coordination du PAT (dépenses de personnels et frais liés de l'animatrice du PAT du 01/12/2025 au 30/11/2026) en lien avec le déploiement de ce programme d'actions. Les actions elles-mêmes sont financées par le Ministère de l'Agriculture.

Les + du projet :

- Poursuite de la stratégie alimentaire du territoire ;
- Mise en réseau des acteurs ;
- Accompagnement technique et financier.

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **54 188.04** euros HT

Leader sollicité : **34 347.72** euros

NOTE PROPOSÉE PAR CT : **24/24**

REMARQUES CT : **Aucune remarque**

Avis sur la sélection :

REMARQUES CP : **Aucune remarque**

AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : **SÉLECTIONNÉ**

5) Rénovation et transition énergétique de l'école communale
COMMUNE DE L'HOSPIALET DU LARZAC

Description du projet



Dans un contexte de limitation des surfaces constructibles, la commune privilégie la réhabilitation des bâtiments existants afin de maintenir et renforcer les services de proximité essentiels à sa population.

Le projet porte sur la rénovation et la restructuration de l'école communale afin d'améliorer les conditions d'accueil, de mettre le bâtiment aux normes et d'anticiper l'évolution modérée des effectifs scolaires, estimés entre 35 et 43 élèves.

Il s'inscrit dans une démarche de sobriété foncière et de valorisation du patrimoine existant, intégrant une rénovation énergétique ambitieuse, la renaturation de la cour, la sécurisation des accès, l'optimisation fonctionnelle des espaces et la création de deux logements.

Les + du projet :

- Valorisation du patrimoine existant ;
- Réovation énergétique ;
- Effet structurant sur le territoire.

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **588 423.90** euros HT

Leader sollicité : **90 000.00** euros

NOTE PROPOSÉE PAR CT : **19/24**

REMARQUES CT : Le projet a été qualifié de très beau projet, essentiel et pertinent, porté par la commune. Il a été demandé si les travaux avaient déjà débuté. Il a été confirmé que oui.

Avis sur la sélection :

REMARQUES CP : Aucune remarque

AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : **SÉLECTIONNÉ**

6) La caravane en balade : des escales radiophoniques
RADIO LARZAC

Description du projet



Il s'agit d'un projet radiophonique itinérant qui se déployera tout au long de l'année 2026.

L'équipe de Radio Larzac s'installera pendant deux jours au cœur de chacun des villages suivants : Le Clapier, La Cavalerie, Le Viala-du-Tarn et Saint-Rome-de-Tarn. En amont de chaque escale, un travail préparatoire permettra d'identifier les personnes ressources et d'explorer les thématiques locales.

Sur place, depuis la caravane-studio, les habitants seront invités à participer activement à la réalisation d'une journée complète de programmes radiophoniques, diffusée en direct sur les ondes de Radio Larzac. Reportages, plateaux radio, interviews, jeux radiophoniques et séances d'écoute composeront une programmation collective, offrant un reflet sensible et sonore de chaque territoire.

Les + du projet :

- Un outil radio au service des habitants ;
- Une démarche participative et inclusive ;
- Un studio radio mobile au cœur des villages.

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **19 422.72** euros HT

Leader sollicité : **5 000.00** euros

NOTE PROPOSÉE PAR CT : **24/24**

REMARQUES CT : Il a été indiqué que ce projet est une très bonne initiative. Le choix d'implanter l'action sur la commune Le Clapier a été jugé particulièrement pertinent, notamment dans le contexte de la création d'un tiers-lieu, ce qui contribuera à sa valorisation.

Avis sur la sélection :

REMARQUES CP : **Aucune remarque**

AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : **SÉLECTIONNÉ**

**7) Renouvellement et extension de la signalétique
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES**

Description du projet



L'attractivité du territoire et l'accueil de nouveaux habitants représentent un enjeu majeur. La stratégie d'attractivité repose notamment sur le développement et l'amélioration des équipements.

Dans le cadre du renouvellement de la charte du Parc pour la période 2024-2039, le périmètre du Parc a été élargi au Lodévois-Larzac. Cette extension implique la mise en place de nouveaux panneaux d'entrée de Parc. Parallèlement, un renouvellement des panneaux vétustes du périmètre historique, installés en 1996, est également envisagé.

Cette opération prévoit :

- Le renouvellement de 56 panneaux existants,
- La suppression définitive de 3 panneaux,
- L'installation de 13 nouveaux panneaux,
- La mise en place d'un panneau d'animation autoroutière sur l'A75.

Les + du projet :

- Adaptation à l'extension du Parc ;
- Cohérence et visibilité sur l'ensemble du territoire ;
- Renforcement de l'attractivité territoriale.

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **47 289.60** euros HT

Leader sollicité : **30 265.34** euros

NOTE PROPOSÉE PAR CT : **24/24**

REMARQUES CT : Dans un premier temps, il a été demandé de détailler l'opération ainsi que les lieux d'intervention. Il a été précisé que :

- le renouvellement de 56 panneaux existants concerne les entrées du territoire situées dans le PNR ;
- la suppression définitive de 3 panneaux concerne la Couvertoirade (2) et Montclar (1), suite à l'extension du PNR ;
- l'installation de 13 nouveaux panneaux comprend : 7 panneaux liés à l'extension du Parc et à l'intégration du Lodévois, nécessitant de nouveaux équipements et 5 panneaux disparus qui doivent être remplacés à Ségur,Véyreau... ;
- la mise en place d'un panneau d'animation autoroutière sur l'A75, positionné avant la sortie de Lodève.

Avis sur la sélection :

REMARQUES CP : Aucune remarque

Comité de Programmation du 13/02/2026
Comité Technique du 04/02/2026



Parc
naturel
régional
des Grands Causses

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : SÉLECTIONNÉ

8) Médiations et actions culturelles en Sud-Aveyron
COMMUNE DE MILLAU

Description du projet



Le projet vise à renforcer l'accès à la culture sur l'ensemble du Sud-Aveyron en allant à la rencontre des publics, notamment scolaires, sur leur territoire. Il s'appuie sur des actions de médiation culturelle, des temps de rencontres et d'ateliers avec les artistes, des projets participatifs favorisant l'échange autour des œuvres, ainsi que l'accompagnement d'artistes locaux en résidence.

En développant des formes artistiques accessibles, adaptées aux lieux non dédiés, et en limitant les freins liés à la ruralité, ce projet cherche à encourager une expérience du spectacle vivant plus collective, inclusive et durable. L'ensemble de ces actions sera soutenu par un plan de communication spécifique afin d'en assurer la visibilité et l'appropriation par les publics.

Les + du projet :

- Une approche collective et participative du spectacle vivant ;
- Un projet ancré dans le territoire ;
- Un lien renforcé entre artistes, habitants et structures locales.

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **37 466.51** euros HT

Leader sollicité : **17 000.00** euros

NOTE PROPOSÉE PAR CT : **24/24**

REMARQUES CT : Il a été demandé sur quelles communes les actions seraient menées. Il a été précisé que les interventions concerteront :

- La CCMRR : Montlaur et Camarès ;
- La CCSAR7V : Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Affrique et Roquefort ;
- La CCMRT : Saint-Rome-de-Tarn ;
- La CCL : Arvieu, Vézins-de-Lévezou et Saint-Léons ;
- La CCCA : Sévérac ;
- La CCMGC : Compréganac et Saint-Georges-de-Luzençon.

Avis sur la sélection :

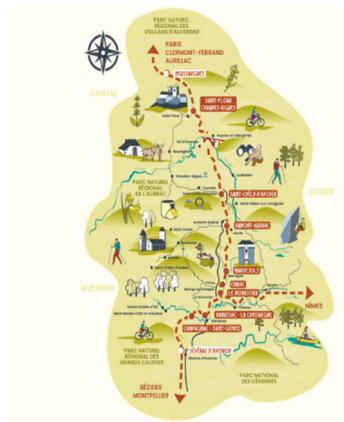
REMARQUES CP : Il a été demandé s'il n'était pas possible d'ajouter certaines communes sur certaines communautés de communes. Il a été répondu que cela n'était pas encore arrêté. La demande a été prise en note et il sera étudié la possibilité d'intégrer ces communes au sein d'une communauté de communes concernée.

Il s'agit de communes volontaires souhaitant accueillir un spectacle. Un courrier est envoyé avec une présentation des spectacles proposés, et chaque maire se positionne. Le spectacle est ensuite délocalisé en fonction des réponses reçues.

AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : **SÉLECTIONNÉ**

9) Valorisation touristique de la ligne ferroviaire du train de l'Aubrac
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Description du projet



L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

La ligne Béziers–Neussargues, dite ligne de l'Aubrac, est un Train d'Équilibre Territorial de 277 km, reconnu pour la qualité de ses paysages, de ses ouvrages emblématiques (dont le viaduc de Garabit) et de son potentiel touristique encore sous-exploité. La fréquentation est néanmoins en forte progression, ayant presque doublé entre 2020 et 2023.

Traversant trois Groupes d'Action Locale partageant des objectifs communs en matière de tourisme, de pleine nature et de mobilité décarbonée, le projet de valorisation de la ligne de l'Aubrac vise à renforcer son attractivité touristique et à favoriser une mobilité durable, en continuité avec les actions engagées par le Parc naturel régional de l'Aubrac.

Le projet de coopération se compose d'actions communes, portées par le PNR des Grands Causses, et d'actions locales portées par les partenaires. Il comprend notamment la création, la diffusion et la promotion d'une carte interactive de la ligne de l'Aubrac à l'échelle des trois GAL, à des fins touristiques et de mobilité durable, une campagne de communication et de promotion communes...

Ce projet de coopération LEADER associe les territoires du PNR de l'Aubrac (8 gares), du PNR des Grands Causses (7 gares) et du Pays Haut Languedoc et Vignobles (6 gares), autour de plusieurs gares et haltes participantes : Campagnac-Banassac, Sévérac, Millau, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Rome-de-Cernon, Tournemire et Fondamente (gare de Montpaon).

Les + du projet :

- Un fort potentiel touristique ;
- Une fréquentation en forte croissance ;
- Une continuité avec des actions existantes.

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **59 279,00** euros HT

Leader sollicité : **28 919,00** euros

NOTE PROPOSÉE PAR CT : **24/24**

REMARQUES CT : Il a été demandé pourquoi le PNR portait les dossiers pour le compte des communes. Il a été expliqué que les exigences du programme LEADER ne permettent pas à certaines communes de déposer directement un dossier, notamment en raison du seuil minimum de 4 000 € d'aide LEADER requis.

En effet, pour certaines communes, les dépenses engagées (ex : l'achat d'un seul panneau) ne permettent pas d'atteindre ce seuil :

- Commune de Saint-Georges-de-Luzençon : achat d'un totem pour un montant de 3 000 € ;
- Commune de Fondamente : achat d'un petit totem pour un montant de 2 000 €...

Dans ce contexte, le Parc a fait le choix de porter le projet.

Il a été précisé que, sans le portage du PNR, seules les haltes relevant de la CCSAR7V et de la CCCA auraient pu bénéficier du dispositif, car leurs dépenses permettaient d'atteindre le seuil minimum de 4 000 € de LEADER.

Il a été conclu que ce choix est cohérent : le rôle de chef de file du Parc prend tout son sens et permet d'accompagner équitablement l'ensemble des communes du territoire.

Avis sur la sélection :

REMARQUES CP : Il s'agit d'un beau projet de coopération entre trois territoires. Le projet a été porté à l'origine par le Parc naturel régional de l'Aubrac, qui a proposé de regrouper cette opération afin de financer des actions collectives et individuelles. C'est la première fois que vous allez voter sur un projet de coopération avec des financements plus importants.

Il a été demandé quelles étaient les gares ultimes : il s'agit de Béziers et de Neussargues.

Il a été demandé si le projet était uniquement touristique. La ligne existe et fonctionne déjà. L'objectif est de lui donner davantage d'attractivité et de mieux la faire connaître. On le constate notamment lorsque des trains événementiels sont affrétés par la Région, par exemple pour les 30 ans du Parc : les usagers sont au rendez-vous grâce à la communication et à l'information mises en place. En parallèle, un travail a été mené avec la SNCF afin d'installer, dans chacune des gares, des cartographies de randonnée permettant de partir directement à pied depuis la gare.

Il est souligné que cette ligne fait partie des dix plus belles lignes d'Europe.

Il a été demandé si les gares de Ceilhes et Roqueredonde étaient concernées : non, car elles ne se situent pas sur le territoire du GAL. Les actions pour cette gare seront portées par le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : **SÉLECTIONNÉ**

COMITÉ DE PROGRAMMATION :

NOMBRE DE VOTANTS PRÉSENTS (*) : **9/18 du collège public - 9/18 du collège privé**

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (**) : **0**

CONFLIT D'INTÉRÊT : **0**

NOMBRE DE VOTANTS ÉFFECTIFS : **18**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

POUR : **18**

QORUM : **ATTEINT**

RÉSULTAT DU VOTE : **VALIDÉ A L'UNANIMITÉ**

AVIS : **FAVORABLE A LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT**

(*) : titulaires (des 2 collèges) et suppléants votants en l'absence du titulaire

(**) : respect de l'égalité des collèges au moment du vote

10) Une stratégie de marques des parc naturels à l'échelle régionale pour une action mutualisée et renforcée sur les territoires

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Description du projet



Depuis le début de l'année 2025, les chargés de mission « Marque » des Parcs d'Occitanie ont engagé une réflexion collective visant à la création d'un réseau régional « Inter-Parcs Marque ». Cette dynamique a pour objectif de renforcer la coopération entre Parcs à l'échelle régionale, de mutualiser les moyens et les compétences, de consolider les actions territoriales et d'accroître la visibilité ainsi que la notoriété des marques « Valeurs Parc naturel régional » et « Esprit Parc national ».

Si ces marques constituent aujourd'hui un véritable atout pour les territoires, leur niveau de notoriété et de reconnaissance demeure encore insuffisant. Afin que les entreprises bénéficiaires puissent en retirer une réelle plus-value, tant sur le plan commercial qu'environnemental, il apparaît nécessaire de renforcer la structuration des dispositifs de marque et d'en améliorer la lisibilité auprès du grand public.

À partir de 2026-2027, les Parcs d'Occitanie souhaitent ainsi déployer une démarche de coopération autour du positionnement stratégique des marques, de l'optimisation de leur mise en œuvre à l'échelle locale et de la définition d'un cadre stratégique partagé à l'échelle régionale.

Le projet de coopération associe six Parcs partenaires ainsi que leurs Groupes d'Action Locale (GAL) respectifs, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises assurant le rôle de chef de file.

Partenaires de la coopération :

- Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Aubrac ;
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (chef de file) ;
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes ;
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses ;
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy ;
- Parc national des Pyrénées.

Trois autres Parcs sont associés à la démarche en tant qu'observateurs :

- Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc ;
- Le Parc national des Cévennes ;
- Le projet de Parc naturel régional de l'Astarac.

Les marques « Valeurs Parc naturel régional » et « Esprit Parc national » constituent des outils structurants au service du développement durable des territoires. Elles permettent de renforcer le lien entre les Parcs et les acteurs économiques locaux : agriculteurs, artisans, petites entreprises,

hébergeurs, prestataires touristiques, acteurs de l'éducation à l'environnement et s'inscrivent pleinement dans les orientations des Chartes des Parcs, dont elles constituent un volet essentiel, réaffirmé dans les nouvelles générations de chartes.

Elles représentent également une garantie de confiance pour les consommateurs, habitants comme visiteurs, en orientant leurs choix vers des produits et services locaux et responsables. Enfin, elles contribuent à renforcer l'attractivité résidentielle et touristique des territoires, en valorisant des engagements forts en matière d'ancrage local, de respect de l'environnement et d'épanouissement humain, générant ainsi des retombées économiques locales durables.

Les objectifs globaux du projet visent à :

- Favoriser et accompagner un développement économique durable dans les Parcs ;
- Pérenniser et développer des emplois et des entreprises autour d'activités économiques engagées pour le développement durable de leur territoire ;
- Accompagner et stimuler les démarches de progrès, diffuser les bonnes pratiques auprès des professionnels du territoire ;
- Développer l'attractivité des territoires de Parcs à travers leurs marques.

Modalités de mise en œuvre – descriptif opérationnel :

Actions communes à l'ensemble des partenaires autour de quatre axes structurants :

- Axe 1 : Conforter/viabiliser la procédure de marquage ;
- Axe 2 : Amener les professionnels des marques vers des pratiques d'excellence ;
- Axe 3 : Valoriser la qualité des produits et services marqués, auprès des consommateurs et des prescripteurs ;
- Axe 4 : Interroger la mise en œuvre d'une collaboration pérenne à l'échelle régionale sur la stratégie de marque.

Actions individuelles du Parc naturel régional des Grands Causses :

Axe 2 – Amener les professionnels des marques vers des pratiques d'excellence

- Réalisation d'audits individuels et collectifs par un prestataire externe ;
- Organisation d'animations et d'ateliers visant à sensibiliser et mobiliser les acteurs touristiques du territoire autour des enjeux environnementaux ;
- Prise en charge des frais salariaux de la chargée de mission référente du projet.

Axe 3 – Valoriser la qualité des produits et services marqués, auprès des consommateurs et des prescripteurs.

- Recours à une prestation externe pour la réalisation d'une campagne photographique mettant en valeur les bénéficiaires, leurs produits et leurs activités ;
- Mise en œuvre d'un programme de communication comprenant :
 - La réalisation de plaques en tôle corten,
 - La création de supports promotionnels (« goodies ») tels que tabliers et casquettes ;
- Prise en charge des frais salariaux de la chargée de mission référente du projet

Les + du projet :

- Une dynamique collective inédite à l'échelle régionale ;
- Une mutualisation des moyens et des compétences ;
- Un levier concret de développement économique durable.

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **18 979,27** euros HT

Leader sollicité : **15 183,42** euros

NOTE PROPOSÉE PAR CT : **24/24**

REMARQUES CT :

Avis sur la sélection :

REMARQUES CP : Concernant les Parcs associés, il a été indiqué qu'une action avait été financée par la Région pour les partenaires.

Nous comptons une vingtaine d'hébergements ayant sollicité l'obtention de ce label, ainsi que sept prestataires de pleine nature, notamment dans le domaine de la randonnée en moyenne montagne, qui ont obtenu la marque « Valeurs Parc ». Certains commercialisent des séjours de randonnée.

Cette action de communication va permettre d'assurer leur valorisation et de renforcer leur promotion à l'échelle régionale.

AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : **SÉLECTIONNÉ**

COMITÉ DE PROGRAMMATION :

NOMBRE DE VOTANTS PRÉSENTS (*) : **9/18 du collège public - 9/18 du collège privé**

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (**) : **0**

CONFLIT D'INTÉRÊT : **0**

NOMBRE DE VOTANTS ÉFFECTIFS : **18**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

POUR : **18**

QORUM : **ATTEINT**

RÉSULTAT DU VOTE : **VALIDÉ A L'UNANIMITÉ**

AVIS : **FAVORABLE A LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT**

(*) : titulaires (des 2 collèges) et suppléants votants en l'absence du titulaire

(**) : respect de l'égalité des collèges au moment du vote

11) Animation de la stratégie LEADER 2026
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Description du projet



L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Le GAL Grands Causses est composé de deux territoires partenaires : Le Parc naturel régional des Grands Causses et le PETR Lévezou.

Le Parc naturel régional des Grands Causses mobilise son équipe pour :

- accompagner les porteurs de projet à chaque étape de l'avancée de leur projet (élaboration du projet, recherche de financements, montage des demandes de subventions...),
- assurer la gestion financière du programme,
- communiquer sur le programme,
- animer les comités de programmation et comités techniques,
- etc...

Le dossier comprend l'année de fonctionnement : 2026

Montant de LEADER sollicité :

Coût de l'opération : **93 430.98** euros HT

Leader sollicité : **74 744.79** euros

REMARQUES CT : **AUCUNE REMARQUE**

Avis sur la sélection :

REMARQUES CP : **AUCUNE REMARQUE**

AVIS SÉLECTION DU DOSSIER : **SÉLECTIONNÉ**

Répartition des projets sur le territoire & maquette financière :

Julie ALINAT et Éric FAUCONNIER présentent la carte de localisation des projets et mettent en évidence leur belle répartition sur l'ensemble du territoire, avec une proportion de porteurs privés plus importante que lors de la précédente programmation.

Il est noté que l'enveloppe financière a été consommée à hauteur de 67 %. Il est également indiqué que le nombre de projets devrait être moins important en 2026, compte tenu des élections et du temps nécessaire à la mise en place des futurs exécutifs.

Les membres du comité de programmation ont interrogé l'équipe sur l'éventualité d'un nouveau programme LEADER. Il a été précisé que cette question est actuellement en discussion. Il est toutefois rappelé qu'il est essentiel et cette conviction est partagée que, pour que l'agriculture se porte bien, le territoire bénéficie également d'un cadre de vie attractif et de projets dynamiques.

Décisions :

Annulation de projets :

Avis favorable à l'unanimité des membres présents pour l'annulation d'un projet présenté.

Sélection de projets :

Sélection, à l'unanimité des membres présents, de 11 projets présentés.

Vote / Autorisation :

Avis favorable sur :

- L'annulation du projet « Ping Pong Cowork » ;
- La modification du règlement intérieur du GAL ;
- La signature des deux accords de partenariat.

Conclusion :

Les 11 projets présentés sont sélectionnés pour instruction, avec un vote différé

Fin de la séance 12h15.

Fait à Millau, le 13/02/2026

La Présidente,

Emmanuelle GAZEL.

